



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Parlement européen

Question au Gouvernement n° 1851

Texte de la question

## REPORT DE LA DÉSIGNATION DES DEUX OBSERVATEURS EUROPÉENS

M. le président. La parole est à M. Christophe Caresche, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Christophe Caresche. Monsieur le Premier ministre, le traité de Lisbonne prévoyait l'augmentation, pour douze États membres, du nombre de leurs députés européens, afin de tenir compte des évolutions démographiques. Ne sachant pas quand le traité de Lisbonne entrerait en vigueur, le Conseil européen de décembre 2008, qui se tenait sous la présidence française, avait prévu, dans ses conclusions, que cette décision puisse être appliquée après l'élection du Parlement européen de juin 2009. C'est ainsi notamment qu'en Espagne, en Autriche, en Suède, en Bulgarie, en Lettonie ou encore à Malte, des dispositions ont été prises avant l'échéance électorale sur la manière dont seraient élus les députés supplémentaires s'il s'avérait que le traité de Lisbonne entre en vigueur. Pourquoi le Gouvernement français ne s'est-il pas appliqué à lui-même ce qu'il a suggéré et fait adopter sous sa présidence aux autres États membres ?

Concernant le petit nombre d'États qui sont dans la même situation que la France, tous ont choisi de pallier cette carence en retenant comme base juridique les résultats des élections européennes de juin dernier. Le choix du Gouvernement français de revenir à l'époque où le suffrage universel n'existait pas et de nommer les députés européens parmi les parlementaires nationaux constitue non seulement une exception, mais aussi un véritable déni de démocratie. C'est pourquoi notre groupe, avec les autres groupes de l'opposition, ne s'est pas associé à cette manipulation.

La France est aujourd'hui la risée de l'Europe. Le Parlement européen a clairement indiqué qu'il refuserait que des députés français puissent siéger en son sein, fût-ce comme observateurs. Le Gouvernement a donc retiré le vote prévu demain. Mais la question de la désignation de nos représentants reste entière.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple : comment comptez-vous sortir de cette impasse ?  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, je vous rappelle tout d'abord que c'est au Président de la République, Nicolas Sarkozy (*" Ah ! sur les bancs du groupe SRC "*) que nous devons les deux sièges supplémentaires obtenus par la France au Parlement européen. Ces sièges, il les a obtenus en juin 2007, c'est-à-dire juste après son élection, lors des négociations finales du traité de Lisbonne. La France aura donc soixante-quatorze députés, au lieu de soixante-douze sous l'empire du traité de Nice. C'est encore au Président de la République (*" Ah ! sur les bancs du groupe SRC "*) que l'on doit, sous présidence française en 2008, que ces nouveaux députés puissent siéger à Strasbourg avant les prochaines échéances électorales de 2014. Il n'est donc pas acceptable, mesdames et messieurs de l'opposition, de faire une mauvaise polémique sur une question de procédure alors que nous venons d'obtenir un véritable succès de fond pour la France.

J'en viens à ces questions de procédure. La solution annoncée par le Premier ministre le 30 novembre dernier prévoit l'élection par tous vos collègues de deux députés observateurs jusqu'en 2014, l'un de l'opposition, l'autre de la majorité. Cette solution, expressément prévue par le Conseil européen de juin 2009, est la seule conforme à la Constitution.

Il ne vous a pas échappé, monsieur le député, que le Parlement européen était actuellement en session sur la ratification de la Commission, et que la Conférence intergouvernementale réclamée par l'Espagne ne pourrait pas se tenir avant le mois de mars. C'est pourquoi il a été nécessaire de reporter cette désignation, ce qui, je crois, vous rend service, car vous n'aurez pas à choisir entre vous-mêmes et vos amis Verts à l'approche des élections régionales...

En résumé : nous avons deux députés supplémentaires, dont un de l'opposition. C'est un succès pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Caresche](#)

**Circonscription :** Paris (18<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1851

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 janvier 2010